

Département du Gard
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

DECISION DU MAIRE

N°05/2022

Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion de gré à gré

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées au maire par les assemblées délibérantes,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°060-2020 du 27 août 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant le budget primitif 2022 adopté par le Conseil Municipal en séance du 24 mars 2022,
Considérant la nécessité de remplacer un véhicule au sein des services techniques,
Considérant la mise en vente d'un véhicule utilitaire de marque RENAULT MAXITY, immatriculée DJ-477-HK, par M. Lionel DEPETRI au prix de 20 000€,

DECIDE

D'acquérir auprès de M. Lionel DEPETRI le véhicule utilitaire de marque RENAULT MAXITY, immatriculée DJ-477-HK, au prix de 20 000€.

Fait à Jonquières Saint Vincent, le 22 Juillet 2022.

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication.